

mon avis, on pourrait adopter, comme je viens de le dire, un modèle de ceinture de sécurité uniforme.

Je n'ai pas besoin d'expliquer, surtout quand la voiture a vieilli de quelques années, que les ceintures de sécurité sont en très mauvais état. Lorsqu'on ouvre les portières des automobiles, il semble souvent qu'un parachute soit tombé là et que les cordages aient été entremêlés sur les sièges arrière et avant.

Je dirais même que les ceintures de sécurité peuvent devenir dangereuses, surtout pour les petits enfants, lorsque ceux-ci pénètrent dans la voiture. Ils peuvent trébucher et se fracturer un membre. De plus, lorsque ces ceintures ne sont pas munies d'un mécanisme automatique, ou traînent un peu partout dans la voiture, elles peuvent souvent provoquer certains accidents, surtout quand on descend de la voiture et qu'elles pendent à l'extérieur.

A mon avis, le bill, dans son ensemble, est très bien. Je félicite encore mon ami de sa grande sagesse et de ses nombreuses études sociologiques. J'espère qu'il ne les a pas faites seulement pour les gens de sa circonscription, mais pour toute la population canadienne. On ne peut faire autrement que de le louer.

Je voudrais insister surtout sur la question de l'éducation dans ce domaine, comme dans ceux qui ont trait à la sécurité sociale. A mon sens, le gouvernement fédéral, dans les limites de sa juridiction, et surtout depuis les changements que notre société a connus depuis quelques années, a tout fait pour adapter les mesures de sécurité, surtout en ce qui a trait aux véhicules automobiles, à la vie rapide, à la vie moderne.

Nous avons vu, à plusieurs reprises, l'honorable ministre s'intéresser au problème de l'alcool, en ce qui a trait aux accidents de la route. Nous devons consacrer de l'argent à la prévention des abus qui ont provoqué 80 p. 100 des accidents de la route, au Canada.

Nous avons édicté une réglementation, comme le disait mon ami d'Ottawa-Ouest (M. Francis), sur la sécurité des véhicules automobiles. Nous avons également fait des études sur les dispositifs d'avertissement et de contrôle de la circulation. Nous avons également fait des études, et c'est très important, au Canada, et surtout sur le continent nord-américain, sur le calcium et le sable qu'on jette à la tonne sur nos routes et qui démantibulent la meilleure automobile. Qu'il s'agisse d'une voiture de \$15,000, de \$2,000 ou de \$3,000, qui ait été soumise à un procédé anti-rouille ou non, elle est irrémédiablement vouée au rebut après quelques années, rongée par la rouille.

Voilà un autre facteur que nous devrions étudier davantage pour éviter que ces voitures ne deviennent dangereuses sur les routes, après quelques années d'usage.

A ce sujet aussi, le ministre des Transports (M. Jamieson) a bien voulu déclarer que nombre d'enquêtes avaient été faites et que nous étions sur le bon chemin pour éviter cette fameuse corrosion des véhicules automobiles.

De plus, nous avons fait quelque chose au sujet de la falsification d'étiquettes sur les automobiles et, à mon avis, le gouvernement fédéral a démontré qu'il était disposé à collaborer, à faire son devoir mais, comme on l'a dit tout à l'heure, il ne peut pas tout faire lui-même.

Certains aspects de la loi touchent les provinces, qui ont chacune leurs responsabilités dans ce domaine, bien que dans certains autres, c'est souvent au gouvernement fédéral qu'il incombe d'intervenir, du moins dans certains domaines généraux.

Nous avons toujours adopté des lois sur la sécurité des véhicules à essence, en mesurant la quantité des gaz d'é-

chappement. Et je crois que cet amendement était très opportun. Au fait, lorsqu'on parle de pollution, il s'agit d'un problème que l'on retrouve à Montréal et Toronto, tout aussi bien qu'à Vancouver. Et je crois que le gouvernement a fait son possible pour y remédier. Au fait, le bill est très valable, et l'on ne peut s'empêcher d'approuver une suggestion judicieuse, même si elle vient d'un député de l'opposition.

Je suis obligé, monsieur le président, de féliciter de nouveau mon excellent ami, l'honorable député de Surrey-White Rock, et je l'encourage à continuer d'inscrire au *Feuilleton* autant de bills d'intérêt public qu'il le voudra, car nous pouvons en discuter amicalement et, souvent, du choc des idées jaillit la lumière.

A la Chambre, il est toujours loisible aux députés de participer au débat. Cela n'engage pas beaucoup de choses, mais il est arrivé que, grâce à un bill présenté par un député, on a changé le nom de Trans-Canada Air Lines en celui d'Air Canada.

[Traduction]

M. Mather: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il une question?

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Le député est-il d'accord?

M. Isabelle: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Mather: Monsieur l'Orateur, compte tenu de la sympathie exprimée par de nombreux députés à l'endroit du principe de la proposition, de la vertu qu'ils attribuent aux dispositifs de sécurité et des questions d'ordre constitutionnel qui ont été soulevées, je désire poser la question suivante au député qui vient de reprendre son siège et à d'autres députés. Ne serait-il pas raisonnable de ne pas adopter le bill mais d'en soumettre la matière au comité pour étude approfondie et approbation?

[Français]

M. Isabelle: Monsieur le président, je remercie l'honorable député de son excellente suggestion. Quant à moi, je serais heureux que ce bill puisse atteindre le stade de l'étude en comité, où nous pourrions enfin échanger des idées et faire comparaître des experts, peut-être. Je sais que les comités et les députés ont du travail par-dessus la tête, mais qu'ils seraient très heureux, une fois le travail du comité diminué, d'étudier ce bill d'une grande importance.

Encore une fois, monsieur l'Orateur, je remercie mon honorable ami d'avoir présenté ce bill. J'espère qu'il continuera à inonder le *Feuilleton* d'aussi bonnes idées, car je suis sûr qu'elles finiront par être retenues.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Avant de donner la parole au député...

[Français]

... j'aimerais faire une correction. Cela n'est peut-être pas conforme au Règlement, mais je voudrais dire que quand j'ai reconnu l'honorable député d'Ottawa-Ouest (M. Francis), j'aurais dû le désigner par son titre, soit l'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants, et désigner également l'honorable député de Hull (M. Isabelle) par son titre, soit l'honorable secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.